

■ **ROLDECO SA**, à Crissier, travaux relatifs à l'architecture, à la décoration d'intérieur et à la décoration de vitrines (FOSC du 22.08.2003, p. 15). Procuration collective à deux est conférée à Rérat Daniela, d'Italie, à Founex.  
Journal no 8868 du 23.09.2003  
(01191458 / CH-550.0.046.708-8)